

Pièces à fournir :

► Pour la candidature

- une photocopie des diplômes avec présentation de l'original au service
- un CV
- une lettre de motivation
- un justificatif de la couverture sociale
- 2 photographies d'identité récentes portant au dos votre nom et la formation (format CV)
- titre de paiement (frais de dossier) de 20 euros à l'ordre de l'agent comptable de l'Université de la Réunion
- attestation d'emploi et/ou bulletin de salaire ou attestation du Pôle emploi pour les usagers de la formation continue
- photocopie de la carte d'identité ou du livret de famille

► Pour l'inscription

- Titre de paiement : par carte bancaire, par chèque ou mandat cash à l'ordre de l'agent comptable de l'Université de la Réunion ou attestation de prise en charge par l'employeur

Clauses de résiliation

Les candidats disposent d'un délai de rétractation de 10 jours après le dépôt de leur dossier d'inscription. Lorsque, par suite de cas de force majeure dûment reconnu, le stagiaire est dans l'impossibilité de poursuivre la formation, il peut résilier le contrat.

Seules les prestations de formation effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au contrat.

Les fiches décrivant la formation sont purement indicatives ; elles sont susceptibles d'être modifiées et de ce fait ne constituent pas des documents contractuels.

L'ouverture de la formation est soumise à un nombre minimum de candidats.

Parc Technologique Universitaire (Bât.3)

2, rue Joseph Wetzell
97490 Sainte-Clotilde
Tél : 0262 48 33 70
Fax : 0262 48 33 71
sufp@univ-reunion.fr
site web : www.sufp.re

Campus Universitaire du Tampon

117, rue du Général Ailleret
97430 Le Tampon
Tél : 0262 57 95 54 / 0262 57 95 37
Fax : 0262 57 94 60
sufp@univ-reunion.fr
site web : www.sufp.re

Accueil du lundi au jeudi
de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Le vendredi fermé au public

La responsable de pôle reçoit les particuliers sur RDV et peut rendre visite, à leur demande, aux chefs d'entreprise ou à leurs responsables des ressources humaines

Master 1 Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation Mention «Pratiques et ingénierie de formation» Parcours «Accompagnement et Interventions auprès des publics à Besoins Éducatifs Particuliers» - AIBEP

Validé par le CFVU du 21 mai 2015 et le CA du 9 juin 2015

Validation : Diplôme national de niveau I

Objectifs scientifiques et pédagogiques : Vise à former des professionnels tout en articulant recherche et développement professionnel.

Cette formation vise **deux objectifs majeurs :**

- > une formation à l'analyse des politiques de scolarisation notamment ;
- > une formation à la réflexivité (analyse des pratiques professionnelles et formation à et par la recherche).

Il s'agira ainsi de pouvoir développer des compétences dans l'accompagnement, tout au long du parcours des personnes à besoins éducatifs particuliers. Ce master prépare à l'accès en thèse, entre autres, de sciences de l'éducation.

Public : Inspecteurs de l'éducation nationale, chefs d'établissement, conseillers pédagogiques du premier et du second degré, enseignants du premier et du second degré qui souhaitent acquérir une spécialisation dans le domaine de la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers. Cette formation leur permet d'obtenir un master, mais ne remplace pas les actuelles formations d'enseignants spécialisés (CAPA-SH et 2CA-SH). Professionnels du secteur médical, médicosocial et éducatif exerçant dans des structures partenaires de l'école (service d'éducation spécialisée et de soins à domicile ; établissements spécialisés ; centre médico-psychologique et centre médico psychopédagogique) ou d'autres personnes souhaitant acquérir une connaissance approfondie dans l'accompagnement des publics à besoins éducatifs particuliers et souhaitant se qualifier au niveau master. Auxiliaires de vie scolaire qui accompagnent des élèves à besoins éducatifs particuliers dans leur scolarisation.

Conditions d'accès et pré-requis :

les titulaires d'une licence en sciences de l'éducation ou en sciences humaines (psychologie, sociologie, anthropologie) ;
à titre dérogatoire : les professionnels expérimentés (Inspecteur de l'éducation nationale, chef d'établissement scolaire, conseillers pédagogique, PE, PLC, PRAG, PLP, éducateurs spécialisés) disposant d'au moins trois années d'expérience.
Une procédure commune, tous les candidats doivent remplir un dossier de candidature.
Le jury d'admission étudiera les dossiers de candidature

Durée, dates et horaires :

- Formation de 239 heures d'enseignement
- Cours dispensés en soirée (17h-20h) et le samedi matin

Effectif

20 stagiaires

Lieu :

Site de Bellepierre (70%) et Campus du Tampon (30%)
(ouverture sous réserve d'un nombre suffisant de candidats)



Equipe pédagogique

► **Responsable Pédagogique**
VAUTHIER Michaël,
MCF Psychologie ESPE

► **Responsable Formation Continue**
Frédéric TUPIN, Directeur de l'ESPE
Professeur des universités (PU)

EQUIPE PEDAGOGIQUE DU MASTER (à titre indicatif)

ALAOUI Driss, PR Sciences de l'Education	GUERNALEC A. Laure, Psychologue
BERTONE Stefano, PR STAPS Sciences de l'Education	LODEHO Olivier, PRCE
CASTIES Aurélie, Ingénieur pédagogique	MALBERT Thierry, MCF Sciences de l'Education
CHALIES Sébastien, PR Sciences de l'éducation, Université de Toulouse 2	PELLETIER Liliane, MCF Sciences de l'Education
CLAUZARD Philippe, MCF Sciences de l'Education	REILHAC Gilles, Dr. en Psychologie Cognitive :
De VIVIES Xavier, MCF Psychologie	SAMAIN Fabrice, Psychiatre
GAILLAT Thierry, MCF Lettres	SIMON Jean, MCF Informatique
	SUZE Nelly, Neuropédiatre

CONTENU DE PROGRAMME

ENSEIGNEMENTS MUTUALISES TRONCS COMMUNS MEEF tous parcours (38h)

TC1 Epistémologies et méthodologies de la recherche qualitative et quantitative en sciences de l'intervention et de la formation (10h)
UE13 Les bases Psychologie de l'enfant et de l'adolescent (6h)
UE15 Intelligibilité de la situation d'E-A. Théories générales de l'apprentissage et du développement appliquées à la FA (8h)
TCR1 Méthodologie de la recherche (10h)
TCN1 Former «à» et «par» le numérique (4h)

ENSEIGNEMENTS SPECIFIQUES MEEF AIBEP (201h)

TC1 Epistémologies et méthodologies de la recherche qualitative et quantitative en sciences de l'intervention et de la formation (15h)
TCN1 Former «à» et «par» le numérique (21h)
UE11 Psychologie des apprentissages : théories, mécanismes, perturbations (25h)
UE12 Approches socio et psycho linguistiques (25h)
UE13 Approfondissements en psychologie de l'enfant et de l'adolescent (24h)
UE14A Neuropsychologie : Connaissance de la typologie des troubles (25h)
UE14B Psychopathologie de l'enfant et de l'adolescent (25h)
UE15 Intelligibilité de la situation d'E-A. Théories générales de l'apprentissage et du développement appliquées à la FA (17h)
UE16 Diversité des approches en analyse des pratiques professionnelles (12h)
UE17 Repères épistémologiques, sociologiques et culturelles des situations de handicap (12h)

Procédure de candidature et d'inscription

Rdv sur la plate-forme «e-candidat»

Frais de formation

► **Frais de dossier de candidature** (frais de positionnement non remboursable): 20 € *
 * Par chèque, carte bancaire ou mandat cash libellé à l'ordre de l'agent comptable de l'université de La Réunion

► **Frais d'inscription :**

261,10 € (tarifs 2016-2017)

Droits nationaux fixés par le Ministère variant chaque année au mois de juillet, à la charge du stagiaire

Coût de la formation MASTER 1 :

Salariés IP** : 2310 €

Salariés CE*** : 3465 €

** Le tarif «individuel payant» s'adresse aux personnes qui assurent sur leurs fonds personnels le coût de formation proposé. Pour les candidats souhaitant faire prendre en charge leur formation, c'est le tarif «convention employeur» qui s'applique.

***Les candidats désirant bénéficier d'une prise en charge du coût de leur formation doivent entreprendre les démarches immédiatement de façon à disposer de leur titre de paiement lors de leur inscription définitive.

Au-delà d'un délai de 10 jours après la signature du contrat de formation, la participation aux frais de formation est due à l'Université, même en cas d'abandon.
 (art. L 920 9 du Code du Travail et Cass. Soc. 9 mars 94 n° 1238D).